

OPERATION

GRAND TIRAGE AU SORT

SPECIAL 60 ème anniversaire – zoo Champrépus

GAGNEZ UN SAFARI PHOTO EN AFRIQUE DU SUD

Article 1 – Organisateur

La Société **SARL PARC ZOOLOGIQUE DE CHAMPREPUS**, au capital de 200 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Coutances sous le numéro 324 477 892, ayant son siège social au 493 rue Saint-Gaud – 50800 Champrépus, organise **un jeu sans obligation d'achat intitulé « GRAND TIRAGE AU SORT - SPECIAL 60 ème anniversaire – zoo Champrépus. GAGNEZ UN SAFARI PHOTO EN AFRIQUE DU SUD »**

du mardi 4 Avril 2017 : 9h00 au jeudi 24 Aout 2017 : 18h00.

Cette opération est accessible via la page :

<http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès du PARC ZOOLOGIQUE DE CHAMPREPUS, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web :

<http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et /ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 Il est rigoureusement interdit de jouer à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

2.5 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

2.6 Toute fraude, tentative de fraude, utilisation de logiciels malveillants, tout non respect du règlement et des conditions entraînera automatiquement l'élimination pour le tirage au sort.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

Se connecter à l'adresse sur Internet (24h/24h) pour accéder au jeu :

<http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

Remplir le formulaire de participation, en inscrivant obligatoirement **son nom, son prénom, son adresse, son adresse mail, son code postal**, et avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu.

Le joueur ne peut jouer qu'une (1) seule fois. Une (1) seule inscription par foyer. Même nom, même prénom, même adresse, même code postal, même adresse mail. Un contrôle pourra être fait à la réception de la participation. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte. Toutes fraudes, tentative de fraudes, utilisation de logiciels malveillants, non respect du règlement et des conditions entraînera automatiquement l'élimination pour le tirage au sort.

- Le jeu sera organisé du 04-04-2017 09:00 au 24-08-2017 18:00.
- Le tirage au sort se déroulera comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort pour l'ensemble des participants du jeu « **GRAND TIRAGE AU SORT - SPECIAL 60^{ème} anniversaire – zoo Champrépus. GAGNEZ UN SAFARI PHOTO EN AFRIQUE DU SUD** » ayant validé leur participation au jeu nommé sur <http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

Le jeu est accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7 sur Internet à l'adresse internet :

<http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

- Le règlement de ce jeu est disponible à l'adresse internet :

<http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

Il n'est en aucun cas possible de jouer sur papier libre. Les bulletins papiers n'existant pas, les demandes de participation par bulletin papier écrit ne seront pas traitées. La société organisatrice ne remboursera pas les frais d'envoi si la demande est faite par bulletin papier. La société organisatrice n'étant pas non plus obligé d'inscrire les personnes souhaitant participer si demande lui est faite. Le jeu se déroulant uniquement en version numérique et accessible depuis le

<http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

Article 4 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

Lot 1 : UN VOYAGE EN AFRIQUE DU SUD 14 JOURS/13 NUITS POUR 2 PERSONNES MAJEURES.

Prix généralement constaté : 6560 € TTC POUR DEUX PERSONNES.

Le voyage ne pourra pas être réalisé après le 01/01/2019. Le voyage nécessitant Un minimum de 12 camping-cars pour être réalisé. (Voir conditions générales de vente du voyageur)

Si le nombre de 12 camping-cars n'est pas atteint, le voyageur se donne le droit d'annuler et/ou de reporter le voyage.

LE PERMIS DE CONDUIRE DE CATEGORIE B valide EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AU VOYAGE – il sera demandé une photocopie du permis de conduire des participants.

UN PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER AU VOYAGE – LA DEMANDE DU PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL ETANT A LA CHARGE DU GAGNANT DU VOYAGE.

Détail du voyage 2017 à titre indicatif - sous réserve de modifications apportées par le voyageur.

J1 Rendez-vous des participants à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle pour le **vol direct à destination de Cape Town (Afrique du Sud). Nuit à bord.**

J2 Arrivée à Cape Town en matinée puis **départ en autocar avec notre guide francophone vers le domaine viticole de Boschendal pour un déjeuner champêtre. L'après-midi, découverte de la région de Cape Town et transfert vers l'hôtel. Dîner de bienvenue au restaurant sur le thème des cuisines africaines avec animation musicale et danses. Nuit à l'hôtel.**

J3 Petit-déjeuner à l'hôtel. **Départ en autocar avec notre guide francophone pour l'excursion au Cap de Bonne Espérance : la banlieue résidentielle de Sea-Point, le port de pêche à la langouste de Hout Bay, la magnifique plage de Noordhoek, la route du bord de mer de Chapman's Peak Drive, les manchots du Cap. Déjeuner au restaurant face à l'océan. L'après-midi, la pointe du Cap et le Cap Bonne Espérance. Retour à l'hôtel en fin d'après-midi. Soirée libre pour profiter de la marina, de ses boutiques et restaurants. Nuit à l'hôtel.**

J4 Petit-déjeuner à l'hôtel puis **transfert en autocar vers l'aéroport de Cape Town pour le vol à destination de Johannesburg. Départ en autocar avec notre guide francophone pour la visite de Johannesburg. Déjeuner libre sur l'esplanade Nelson Mandela. En fin d'après-midi, transfert en autocar vers l'hôtel où zèbres, girafes et antilopes gambadent en liberté autour de votre bungalow Rondavel privatif. Dîner au restaurant puis nuit à l'hôtel.**

J5 Petit-déjeuner à l'hôtel puis **départ en autocar avec notre guide francophone pour l'excursion vers Pretoria et Soweto. Après la visite du monument Voortrekker, les belles avenues de jacarandas en fleur et la découverte du palais présidentiel, route vers Soweto pour le déjeuner au restaurant et la visite des hauts lieux de mémoire de l'Apartheid. Transfert retour à l'hôtel. Dîner et nuit à l'hôtel.**

J6 Petit-déjeuner à l'hôtel. **Transfert en autocar vers la base de location pour la prise en charge des camping-cars. La location du camping car est comprise dans le prix du voyage. Route vers Sabie. Dîner au restaurant. Camping.**

J7 Route vers le canyon de Blyde River offrant de très beaux panoramas. Passage par le village des chercheurs d'or Pilgrim's Rest, découverte des chutes de Lisbonne et Berlin, des marmites de Luck Potholes sans oublier les montagnes de Drie Rondavels. **Camping.**

J8 Avec votre camping-car vous pénétrez dans le parc Kruger pour vos premières observations de la faune sauvage. Quelles seront vos rencontres de la journée ? Éléphants, lions, girafes, buffles et zèbres...De quoi alimenter les discussions autour de la **soirée barbecue. Nuit en camping.**

J9 Cette deuxième journée à bord de votre campingcar sera l'occasion d'approcher les animaux au plus près. Partez en quête de points d'eau, parfaits sites d'observation des bêtes dans leur cadre naturel et tentez de voir les léopards, ces magnifiques félins, les plus discrets de tous les animaux du parc. **Camping.**

J10 Troisième journée au coeur du parc Kruger : le pont des crocodiles, le baobab géant, la superbe rivière Olifant qui serpente dans une vallée verdoyante, les lions qui dorment paisiblement à l'ombre des arbres, les impalas qui pâturent dans les plaines et les hippopotames qui s'immergent dans les cours d'eau. **Camping.**

J11 Quatrième journée d'observation de la faune sauvage du parc Kruger, l'occasion de rencontrer les troupes d'éléphants qui s'ébattent ou les élégantes girafes qui étirent leur cou pour atteindre les feuilles tendres au sommet des acacias sans oublier les rhinocéros, hyènes et phacochères... Puis vous rejoindrez le camp pour une nuit en **camping**.

J12 Cinquième et dernière journée pour profiter de l'observation de la faune sauvage du parc Kruger. Puis au coucher du soleil, **transfert en 4x4 pour le dîner de fin de circuit barbecue dans le bush. Camping.**

J13 Fin du séjour dans le parc des Big Five. Route vers Johannesburg pour la restitution des camping-cars à la base de location. **Transfert en autocar vers l'aéroport et vol direct à destination de Paris. Nuit à bord.**

J14 Atterrissage à Paris en matinée.

LE VOYAGE COMPREND :

- Les services d'un accompagnateur Thellier Voyages en camping-car pendant toute la durée du circuit.
- Un carnet de voyage complet adressé 21 jours avant le départ contenant : une reliure, des informations touristiques, un guide de voyage.
- Les fiches parcours journalières.
- Un sac à dos, un sac de voyage et un support de fiche parcours pour les nouveaux équipages.
- Les marqueurs de couleur pour tracer les cartes.
- La carte routière pour tracer votre itinéraire lors des briefings.
- L'apéritif les soirs de briefing.
- Le livre souvenir et la photo de groupe.
- Les prestations mises en gras dans le descriptif (les visites guidées comprennent la présence du guide, les entrées dans les sites et les transferts).
- Les vols réguliers Air France Paris/Cape-Town, Cape-Town/Johannesburg et Johannesburg/Paris en classe économique (classe supérieure en option et sous réserve de disponibilité).
- Les taxes d'aéroport et surcharges carburant : 480 € /personne (à ce jour mais révisable à l'émission des billets).
- Les nuitées : 2 à Cape-Town et 2 à Johannesburg en hôtel de catégories supérieures, 7 en camping et 2 en vol.
- 8 jours de location de camping-car (en kilométrage illimité, couchage et vaisselle fournis, assurance de base avec franchise à 45 000 Rands/sinistre).
- 4 visites.
- 13 repas.

LE VOYAGE NE COMPREND PAS :

- . Les frais de trajet du domicile de résidence principale à l'aéroport Paris.
- Les boissons lors des repas organisés.
- Les frais d'entrée du parc Kruger (environ 190€ /équipage de 2 personnes).
- Les gratifications d'usage pour les guides locaux (budget total : environ 25€ par pers.).
- La caution de 45 000 Rands pour le camping-car de location (assurance réduction de caution et de franchise disponible en option).
- Les entrées des visites non mentionnées en gras dans le jour par jour.
- Les repas non mentionnés en gras dans le jour par jour.
- Le carburant, péage et parkings.
- Le réajustement des taxes d'aéroport et surcharges carburant.
- Les assurances facultatives
- les excursions et visites optionnelles.

Lot 2 à lot 11 : 10 PASS DUO adulte pour le Parc Festyland
Route de Caumont, 14760 Bretteville-sur-Odon (Caen-Carpique).
Validité 31/08/2018 Prix généralement constaté : 41€ le pass duo.

Lot 12 à lot 21 : 10 lots de 2 places adulte pour le parc zoologique de Champrépus
– 493 rue Saint-Gaud. 50800 Champrépus. Validité 31/10/2018 –
Prix généralement constaté : 16.90 € TTC l'entrée par adulte. Soit 33.80€ le lot.

Lot 22 à lot 31 : 10 lots de 2 traversées aller/retour adulte pour Chausey - Vedettes
jolie France. 50400 Granville. Validité 31/12/2018.
Prix généralement constaté : 26.90 € TTC la traversée aller/retour par adulte.
Soit 53.80€ le lot.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même prénom, même nom, même adresse, même adresse mail, même code postal).

Le tirage au sort sera fait le mardi 29 Aout 2017, à partir de 14h, en présence de
Me Malherbe – SCP V.L.M.V., huissiers de justice associés à Caen, 22 avenue
Père Charles de Foucauld - 14000 CAEN. Le tirage au sort aura lieu dans les
bureaux de la société PRN, 28 Rue du Poirier, 14650 Carpiquet.

Les lots seront tirés dans l'ordre suivant :

- **Lot 1 : voyage pour 2 personnes « SAFARI PHOTO » en Afrique du sud.**
- **Lot 2 à 11 : 1 pass duo adulte pour le parc Festyland Caen Carpiquet.**
- **Lot 12 à 21 : 1 lot de 2 places adulte pour le zoo de Champrépus.**
- **Lot 22 à 31 : 1 lot de 2 places adulte aller-retour pour les îles Chausey – Vedettes Jolie France**

Un joueur ne peut être attributaire que d'un seul lot.

En cas de gain, la personne ayant déjà gagnée ne participera pas aux tirages suivants.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par mail par l'organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi du mail de l'organisateur, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'organisateur, sur tout site ou support affilié, dans les médias presse/radio, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Les participants au jeu, n'ayant pas été tirés au sort et donc non désignés comme gagnants ne seront pas prévenus. Seul les participants ayant gagné seront contactés et prévenus.

Article 6 : Remise des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots par mail dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public

TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion Internet engagés pour la participation au tirage au sort se fera une seule fois, dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif réduit.

Les demandes de remboursement ne seront plus acceptées au-delà d'un délai de trois mois suivant la fin du Jeu.

Le remboursement se fera une seule fois, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : ZOO DE CHAMPREPUS – 493 RUE DE ST GAUD – 50800 CHAMPREPUS.

Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

.Les participants doivent indiquer leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande en pièce jointe un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais sera envoyé par lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique. Toute demande de remboursement non conforme à la demande ne pourra être traitée.

A noter ; les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « GRAND TIRAGE AU SORT - SPECIAL 60^{ème} anniversaire – zoo Champrépus. GAGNEZ UN SAFARI PHOTO EN AFRIQUE DU SUD » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- 1.de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- 2.de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- 3.de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- 4.de perte électronique, de perte de toute donnée ;
- 5.des problèmes d'acheminement ;
- 6.du fonctionnement de tout logiciel ;

7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, toute anomalie et défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort> et la participation des participants au jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu « **GRAND TIRAGE AU SORT - SPECIAL 60^{ème} anniversaire – zoo Champrépus. GAGNEZ UN SAFARI PHOTO EN AFRIQUE DU SUD** » **s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.** Elle n'encourrait aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique nom. Une seule participation par foyer. Même prénom, même nom, même adresse, même code postal, même adresse mail.

Au même titre, les participants utilisant des logiciels malveillants ayant pour but de tricher seront éliminés.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook.

La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, plainte ou tout commentaire concernant le Jeu concours, s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci, si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu, toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le Site internet www.zoo-champrepus.com sera considérée comme

une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès de [Me Malherbe – SCP V.L.M.V., huissiers de justice associés à Caen, 22 avenue Père Charles de Foucauld - 14000 CAEN.](#)

Le règlement consultable sur papier au parc zoologique de Champrépus.

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'organisateur du Jeu à l'adresse suivante : PARC ZOOLOGIQUE DE CHAMPREPUS - 493 RUE SAINT GAUD – 50800 CHAMPREPUS.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. Le règlement est disponible à l'adresse <http://www.zoo-champrepus.com/jeu-grand-tirage-au-sort>

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles obligatoires les concernant (nom, prénom, adresse, adresse mail, code postal) ainsi que s'il le souhaite, un numéro de téléphone. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : PARC ZOOLOGIQUE DE CHAMPREPUS – 493 RUE SAINT GAUD – 50800 CHAMPREPUS.

Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

infos@zoo-champrepus.com et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Coutances, auquel compétence exclusive est attribuée